

Examen de l'investissement étranger

En tout cas, le premier programme comprendrait la transmission ordonnée de la propriété de la petite entreprise familiale au sein de la famille. Il faudrait faire une enquête sur l'élimination ou la modification de l'impôt sur les gains en capital pour cette transmission. L'impôt sur les gains en capital provenant de ces transmissions familiales ne suffirait pas à payer les frais administratifs occasionnés par l'envoi d'inspecteurs, de comptables et d'autres fonctionnaires dans tout le pays pour établir les évaluations nécessaires et les faire respecter, pas plus que ces frais ne peuvent être comblés par l'impôt sur les gains en capital provenant de la transmission de fermes familiales.

Par conséquent, si le ministre choisit de tirer parti de notre suggestion et de considérer la suppression de l'impôt sur les gains en capital pour la transmission de la petite entreprise familiale à un fils ou une fille, je lui souhaite plus de succès avec le ministre des Finances que n'en a eu le ministre de l'Agriculture qui, c'est incroyable, a été réduit à dire aux fermiers canadiens qu'ils devaient mourir avant que puisse se faire transmission ordonnée de leur ferme à leurs enfants. Un gouvernement conservateur se chargerait également de consulter les provinces au sujet de l'effet des droits de succession dans ce domaine. Je dis à la Chambre que nous ne pouvons nous contenter de siéger ici et de justifier en toute logique la vente forcée d'une entreprise familiale à cause de l'impôt sur les gains en capital et les droits de succession.

Notre second programme porterait sur les services et les encouragements aux petites entreprises; dans le cadre de ce programme, nous mettrions l'accent sur l'assistance administrative et technique tout comme sur l'assistance par la recherche et le développement, là où les actuels programmes gouvernementaux, malgré leurs bonnes intentions, n'atteignent tout simplement pas les petits hommes d'affaires, sans compter qu'ils ne les aident pas. Car non seulement ils ne peuvent en profiter dans la plupart des cas, mais ils n'en ont jamais entendu parler et n'en entendent sans doute jamais parler. De plus, en vertu de cette seconde série de programmes, le parti conservateur s'engagerait à accorder aux petites entreprises des contrats gouvernementaux d'approvisionnement en biens et services, de manière à ce qu'elles reçoivent leur juste part de contrats.

Enfin, nous créerions en vertu de cette seconde série de programmes un stimulant sous forme de crédit aux investissements canadiens, c'est-à-dire un stimulant fiscal pour les petites entreprises. Nous ne dissimulons pas qu'il en coûterait au gouvernement entre 100 et 200 millions de dollars la première année, mais je souligne encore une fois que cela serait préférable à la dépense de 1 milliard en prestations d'assurance-chômage. Comme le savent les députés, monsieur l'Orateur, ce programme aurait pour objet d'encourager les Canadiens à se lancer dans les affaires et à investir dans les petites entreprises et, ce faisant, à créer des emplois. Il sera mis à la disposition de tous les Canadiens qui participeront directement par voie d'investissement à la propriété de petites entreprises d'appartenance canadienne. Le dégrèvement, qui représente 50 p. 100 de l'investissement, avec un maximum annuel de \$5,000, allégera d'autant l'impôt sur le revenu de l'investisseur ou lui sera directement remboursé. Ainsi, le Canadien qui investira \$1,000 par exemple dans une entreprise autorisée bénéficiera d'un dégrèvement de \$500 sur son revenu. Le dégrèvement n'est remboursable que si le Canadien vend son entreprise.

[M. Jarvis.]

• (2120)

La troisième et dernière série de programmes vise les emprunts. Si le ministre, en présentant le bill C-132, avait seulement laissé entendre que le problème de la propriété étrangère résultait directement, dans une large mesure, d'une politique bancaire conçue à la fois pour favoriser les investissements étrangers et décourager les Canadiens de leurs projets d'expansion, il aurait eu un auditoire plus sympathique.

Je signale au ministre que tant que les institutions de prêts du Canada seront impatientes de fournir des fonds pour la prise en charge étrangère d'une entreprise tandis qu'elles refuseront les mêmes fonds au propriétaire canadien de l'entreprise en question, même une cinquantaine de projets de loi du genre du bill C-132 ne résoudraient pas le problème pour lui. Si le ministre croit qu'il s'agit ici de cas isolés, je l'exhorte à relire le discours prononcé à la Chambre par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), le 16 janvier de cette année.

Au chapitre de l'emprunt également, alors que les taux de base des prêts sont d'environ 6½ p. 100, l'unique solution du gouvernement au problème des petites entreprises canadiennes réside, selon moi, dans sa Banque d'expansion industrielle, avec des taux d'intérêt de 11 et 12 p. 100. Cela monsieur l'Orateur, ce n'est pas une solution du tout. Un gouvernement conservateur n'hésiterait pas à recourir à la persuasion ou même à des mesures plus énergiques, y compris la révision de la loi sur les banques, dans ses rapports avec nos banques à charte, et nous nous sommes engagés à faire jouer à la Banque d'expansion industrielle un rôle plus utile au sein de notre économie.

Ce ne sont là, monsieur l'Orateur, que trois des programmes que nous mettrions en œuvre pour venir en aide aux petites entreprises que j'ai l'honneur de représenter. Ce sont des mesures positives, comportant aide et stimulants. Nous envoyons le bill C-132 au comité pour qu'il l'examine attentivement, mais le parti conservateur est d'avis que cette réaction négative devant un grave problème économique ne saurait jouer le rôle de mesures énergiques, hardies et positives comportant aide et stimulants. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots sur des bills comme celui que nous étudions présentement et qui est très important.

Monsieur le président, si les Canadiens avaient tous l'avantage d'être ici, nous pourrions entendre beaucoup de commentaires, et nous pourrions en connaître davantage sur ce bill et sur l'économie en général.

Nous sommes à nous demander, monsieur le président, où se trouve la vraie orientation économique. Le nationalisme économique dont parlent le ministre et les députés des autres partis est impossible sans réforme économique, je crois, sous l'étiquette de la dictature économique monétaire actuelle, sans rapatrier le contrôle de notre économie.

Le bill présentement à l'étude, monsieur le président, ne vise pas à interdire, mais simplement à recommander certaines choses, à surveiller certaines données suivant certains critères. Comme une agence de surveillance a été organisée à cet effet, elle sera autorisée à faire des recommandations à savoir si une chose sera permise ou refusée. Cela ne sera certainement pas très efficace, et je ne crois pas que nous puissions nous fier à ce genre d'agence pour